



Préfecture du district de
Lausanne

Secrétariat

Place du Château 1
1014 Lausanne

Conseil Communal
Monsieur le Président
Barry Lopez
Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Lausanne, le 29 septembre 2022 /cpt

Monsieur le Président,

En date du 27 juin 2022, vous avez fait lecture, devant le conseil, de la lettre de démission de la commission de gestion de MM. Irrausch et Nicole, celle-ci faisant notamment état de problèmes de fonctionnement au sein de la commission et avec la Municipalité.

En conséquence, Mme la Syndique et Mme la Présidente de la commission de gestion ont saisi la préfecture, estimant que les organes qu'elles représentent étaient injustement attaqués par les commissaires démissionnaires. Pour notre part, ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil, nous avons constaté que cela avait créé un certain émoi parmi les membres de votre assemblée. Face à cette situation et dans le souci d'apaiser la situation afin que la législature puisse se poursuivre dans la sérénité, nous avons proposé nos bons offices. Nous avons ainsi invité les membres de la Municipalité ainsi que ceux de la commission de gestion, y compris les deux démissionnaires, à deux séances dans le but de comprendre les problèmes soulevés par ces derniers et de permettre à chacun de s'exprimer à ce sujet de manière à construire des modalités de fonctionnement pour l'avenir dans le cadre desquelles les règles et rôles seraient clairs et permettraient aux autorités de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Notre initiative a recueilli un accueil positif de la part des personnes concernées. Toutefois, les deux commissaires démissionnaires ont décliné l'invitation et n'ont pas souhaité participer à ces séances. Nous avons manifesté notre regret : cette rencontre aurait en effet été l'occasion de les entendre sur les griefs qu'ils ont soulevés dans leur lettre de démission et d'y apporter des réponses ou des corrections éventuelles. Nous avons conclu que leur refus de participer à ces séances ne pouvait être interprété par nos soins que comme le fait que dits griefs étaient finalement sans objet et que, conséquemment, notre offre de bons offices n'avait guère d'utilité.

Nous avons cependant décidé de maintenir l'une des séances en présence des membres de la Municipalité et de la commission de gestion actuelle. Celle-ci s'est déroulée le 29 août dans vos locaux. La plupart des participants ont indiqué leur incompréhension quant aux divers reproches formulés par les commissaires démissionnaires. Nous avons pour notre part réaffirmé que le refus de ces derniers de prendre part à cette discussion rendait à nos yeux leurs griefs sans objet. La séance a également permis de clarifier certains éléments de fonctionnement des institutions communales et a donné l'occasion à tous les membres présents d'affirmer leur plein engagement dans leurs missions respectives ainsi que leur volonté d'œuvrer de façon constructive et en bonne intelligence, état d'esprit dont nous nous réjouissons et dont nous formons le vœu qu'il anime également l'ensemble des membres de votre assemblée.

Nous vous prions de bien vouloir donner connaissance du contenu de ce courrier aux conseil communal lors de sa séance du 10 octobre 2022 au titre des communications du président.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos respectueux messages.

Les Préfets

Clarisse Schumacher Petoud et Serge Terribilini

